

CAMON

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRES

7 – a ADDUCTION D'EAU

La commune est majoritairement desservie par le captage de l'Hallue. Sur la base d'une consommation moyenne par habitant de 150l/jour, le besoins supplémentaire est de 39m³/j, soit pour une consommation moyenne de 16heures, un débit nécessaire de 2.5m³/h.

Le captage est autorisé pour un débit de 1050m³/h, il n'est actuellement sollicité qu'à demie charge.

CAMON

Plan Local d'Aménagement

ANNEXES SANITAIRES

7 – b ASSAINISSEMENT note technique

Le traitement des eaux usées s'effectue sur la station d'épuration d'Ambonne à Longpré les Amiens.

La station dispose d'une capacité de traitement de 240 000 EH soit 16 tonnes de DBO/jour et 4200 m³/h.

Elle est aujourd'hui à la moitié de cette charge organique et aux deux tiers de la charge hydraulique.

CAMON

Plan Local d'Aménagement

ANNEXES SANITAIRES

7 – b EAUX PLUVIALES note technique

La réalisation du zonage d'assainissement est à l'étude. Ce document sera soumis à enquête publique diligentée par la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole.
Le cahier des charge de consultation du bureau d'études est aujourd'hui achevé.

CAMON

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRES

7 – d ORDURES MENAGERES

Les déchets sont gérés par Amiens Métropole

Un tri sélectif est mis en place : les emballages recyclables dans les sacs ou bacs jaunes, les ordures ménagères dans les bacs à deux roues verts ou marrons, les récipients en verre dans les conteneurs d'apport volontaire et, si possible, les déchets verts dans les composteurs. Les déchets présentant un risque pour l'environnement doivent être déposés uniquement en déchèteries ou en reprise dans les lieux de vente (piles, solvants, peintures, acides, bases, produits phytosanitaires...).

- ramassage

Calendrier des collectes des ordures ménagères et autres :

- **Vendredi** : Famille « Embaltou » (**sacs jaunes**)
- **Mercredi** : Famille « Skireste » (**containers**)
- Plus le **Vendredi** : Famille « Skireste » pour les **immeubles collectifs**
- Le 1er jeudi de février, mai, août et novembre : **Encombrants**
- le 3ème jeudi des mois de juin à novembre : **Branchages, tailles de haies**

La déchetterie se trouve rue Rosa de Luxembourg dans la ZAC de Camon – 03 22 54 26 60



Prescriptions pour la collecte des *déchets Ménagers*

VOIRIE:

- La voirie doit être adaptée pour une circulation de PTAC 26 T.
- Le rayon de courbure de la voirie doit permettre la giration des BOM et doit être de 11,50m au minimum.
- Pas de collecte dans les voies en impasse en l'absence d'aire de retournement de dimensions suffisantes.
- Pas de stationnement gênant dans les voies de circulation empruntées par la BOM.
- Le gabarit de passage pour la BOM devra être de 3 m sans gêne de stationnement.
- Nécessité par tranche de 500 habitants de disposer d'un point de collecte sélective en apport volontaire pour les emballages en verre, prévoir une emprise de manœuvre du bac par la grue sans obstacle aérien et un encombrement du véhicule de collecte stabilisateurs en place d'une largeur de 3,65m charge, PTAC de véhicule 32T.
- Profil en long adapté pour tenir compte du porte à faux important arrière des BOM

BESOINS:

Pour l'ensemble des déchets

- Ordures résiduelles: 50 à 56 litres / habitant pour une collecte hebdomadaire
- Emballages ménagers (hors le verre): 25 litres / habitant par semaine
- Pour les emballages en verre: 3, 5 litres / habitant par semaine, collecte à la demande bacs de 4 m³ maxi
- Pour les logements individuels, il est admis le stockage des déchets ménagers entre collecte dans les garages.